



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la susdite municipalité :
QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso se propose d'adopter à une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 14 février 2022 à 18 h, par visioconférence avec diffusion en direct sur Facebook (<https://www.facebook.com/villethurso/>), un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Thurso (2022), selon les modalités prescrites par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Suite à l'élection générale du 7 novembre 2021, la municipalité a l'obligation de réviser son code d'éthique et de déontologie des élus.

Le règlement précise les buts du code, les valeurs qui serviront de guide pour la prise de décision, les règles de conduite des élus et les mécanismes de contrôle.

Plus précisément, le règlement traitera des conflits d'intérêts, cadeaux/dons, devoir de discrétion, utilisation des ressources/affaires avec la municipalité, respect des mécanismes de décision, l'après-mandat, etc.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au <https://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/> ou demander une copie à secretariat@villethurso.ca ou au 819-985-2000 poste 2906 durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce deuxième jour de février deux mille vingt-deux (2022).

Jasmin Gibeau
Secrétaire-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO